

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 SEPTEMBRE à 17 h 00

Etaient présents : Cerf Thierry, Mathieu Joël, Poulain Josiane, Waterlot Aurélie, Klein Viviane

Secrétaire de séance : Klein Viviane

1° Décision modificative n°2 BP Eau et Assainissement

Le conseil décide de modifier le budget comme suit :

Cpte 2158 + 2 040.26 € Cpte 2315 - 2 040.26 €

Cpte 628 +1 000.00 € Cpte 671 - 1 000.00 €

2° Décision modificative n°1 BP Commune

Le conseil décide de modifier le budget comme suit :

Cpte 2031 + 4 700 € Cpte 2315 - 4 700 €

3° Devis curage de fossé

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE de confier le curage de fossé en sortie de village route de Hattigny à la SARL NITTING, les Avettes 54450 BLAMONT pour un montant hors taxes de 759.10 € soit 954.12 € TTC.

4° Devis maintenance informatique

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE de confier la maintenance informatique des deux PC communaux à l'entreprise SIE (Solutions informatiques et expertises) 6 avenue Sébastopol, F-57070 Metz, pour un montant hors taxes de 405.06 € soit 486.07 € TTC.

5° Devis ordinateur Mairie

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE l'achat d'un ordinateur pour la mairie auprès de l'entreprise SIE (Solutions informatiques et expertises) 6 avenue Sébastopol, F-57070 Metz, pour un montant hors taxes de 1 179.40 € soit 1 415.28 € TTC (achat qui sera réalisé début 2020).

6° Travaux mairie : devis prélèvements

Le conseil municipal afin de réaliser le diagnostic amiante, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE de faire réaliser par l'entreprise DEKRA des prélèvements dans le bâtiment ancienne école pour la somme hors taxes de 710.00 €.

Il DECIDE également de faire réaliser le repérage du plomb dans les revêtements pour un montant hors taxes de 180.00 €.

7° Travaux Mairie

Le conseil municipal DECIDE d'autoriser le maire à engager financièrement la commune et signer tous devis et actes concernant la réalisation du projet réhabilitation de l'ancienne école (Travaux nouvelle mairie), et de lui octroyer les pleins pouvoirs pour ce projet.

8° Complémentaire santé

Le conseil municipal DECIDE d'adhérer une mutuelle afin de permettre l'adhésion des agents à un contrat destiné à rembourser les frais de Santé en complément du régime obligatoire de sécurité sociale.